

Journals

No. 207

Monday, June 17, 2002

11:00 a.m.

Journaux

N^o 207

Le lundi 17 juin 2002

11 heures

PRAYERS

PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

At 11:00 a.m., pursuant to Standing Order 30(6), the House proceeded to the consideration of Private Members' Business.

Mr. Nystrom (Regina—Qu'Appelle), seconded by Mr. Martin (Winnipeg Centre), moved, — That, in the opinion of this House, the government should increase by one week the basic employee vacation entitlement granted by Section 184 of the Canada Labour Code, to at least three weeks with vacation pay and, after six consecutive years of employment with the same employer, at least four weeks with vacation pay. (*Private Members' Business M-23*)

Debate arose thereon.

Pursuant to Standing Order 96(1), the Order was dropped from the Order Paper.

GOVERNMENT ORDERS

The Order was read for the second reading and reference to the Standing Committee on Aboriginal Affairs, Northern Development and Natural Resources of Bill C-61, An Act respecting leadership selection, administration and accountability of Indian bands, and to make related amendments to other Acts.

Pursuant to Standing Order 73(1), Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), seconded by Ms. Robillard (President of the Treasury Board), moved, — That the Bill be referred forthwith to the Standing Committee on Aboriginal Affairs, Northern Development and Natural Resources.

Debate arose thereon.

MOTIONS

By unanimous consent, it was ordered, — That if a recorded division is requested later today on the motion to refer Bill C-61, An Act respecting leadership selection, administration and accountability of Indian bands, and to make related amendments

PRIÈRE

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

À 11 heures, conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre aborde l'étude des Affaires émanant des députés.

M. Nystrom (Regina—Qu'Appelle), appuyé par M. Martin (Winnipeg-Centre), propose, — Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait augmenter d'une semaine le nombre de semaines de congés payés auquel les employés ont droit, en vertu de l'article 184 du Code canadien du travail, pour le porter à trois semaines et à au moins quatre semaines, après six années de service consécutives auprès du même employeur. (*Affaires émanant des députés M-23*)

Il s'élève un débat.

Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du Feuilleton.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles du projet de loi C-61, Loi concernant le choix des dirigeants, le gouvernement et l'obligation de rendre compte des bandes indiennes et modifiant certaines lois.

Conformément à l'article 73(1) du Règlement, M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), appuyé par M^{me} Robillard (présidente du Conseil du Trésor), propose, — Que le projet de loi soit renvoyé immédiatement au Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles.

Il s'élève un débat.

MOTIONS

Du consentement unanime, il est ordonné, — Que si un vote par appel nominal est demandé plus tard aujourd'hui sur la motion portant renvoi en comité avant la deuxième lecture du projet de loi C-61, Loi concernant le choix des dirigeants, le gouvernement et

to other Acts, to committee before second reading, it shall be deemed deferred until Tuesday, June 18, 2002, at the expiry of the time provided for Oral Questions.

GOVERNMENT ORDERS

The House resumed consideration of the motion of Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), seconded by Ms. Robillard (President of the Treasury Board), — That Bill C-61, An Act respecting leadership selection, administration and accountability of Indian bands, and to make related amendments to other Acts, be referred forthwith to the Standing Committee on Aboriginal Affairs, Northern Development and Natural Resources.

The debate continued.

STATEMENTS BY MEMBERS

Pursuant to Standing Order 31, Members made statements.

ORAL QUESTIONS

Pursuant to Standing Order 30(5), the House proceeded to Oral Questions.

MOTIONS

By unanimous consent, it was ordered, — That report stage motions Nos. 1 and 6 in amendment to Bill C-54, An Act to promote physical activity and sport, standing on the Notice Paper in the name of Mr. Sauvageau (Repentigny), be withdrawn.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

TABLING OF DOCUMENTS

Pursuant to Standing Order 32(2), Mr. Harvey (Parliamentary Secretary to the Minister of Transport) laid upon the Table, — Document entitled “Monitoring the Canadian Grain Handling and Transportation System — Annual Report: 2000-01 Crop Year”. — Sessional Paper No. 8525-371-42.

PRESENTING REPORTS FROM COMMITTEES

Mr. Jackson (Bruce—Grey—Owen Sound), from the Standing Committee on Transport, presented the First Report of the Committee (Commercial Vehicles Hours of Service). — Sessional Paper No. 8510-371-191.

Pursuant to Standing Order 109, the Committee requested that the government table a comprehensive response.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings (*Meeting No. 1*) was tabled.

l'obligation de rendre compte des bandes indiennes et modifiant certaines lois, il soit réputé différé jusqu'au mardi 18 juin 2002, à la fin de la période prévue pour les questions orales.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), appuyé par M^{me} Robillard (présidente du Conseil du Trésor), — Que le projet de loi C-61, Loi concernant le choix des dirigeants, le gouvernement et l'obligation de rendre compte des bandes indiennes et modifiant certaines lois, soit renvoyé immédiatement au Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles.

Le débat se poursuit.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Conformément à l'article 31 du Règlement, des députés font des déclarations.

QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procède à la période de questions orales.

MOTIONS

Du consentement unanime, il est ordonné, — Que les motions d'amendement n^{os} 1 et 6 à l'étape du rapport du projet de loi C-54, Loi favorisant l'activité physique et le sport, inscrites au Feuilleton des Avis au nom de M. Sauvageau (Repentigny), soient retirées.

AFFAIRES COURANTES ORDINAIRES

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Conformément à l'article 32(2) du Règlement, M. Harvey (secrétaire parlementaire du ministre des Transports) dépose sur le Bureau, — Document intitulé « Surveillance du Système canadien de manutention et de transport du grain — rapport annuel : campagne agricole 2000-2001 ». — Document parlementaire n^o 8525-371-42.

PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS

M. Jackson (Bruce—Grey—Owen Sound), du Comité permanent des transports, présente le premier rapport du Comité (Heures de service des véhicules commerciaux). — Document parlementaire n^o 8510-371-191.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents (*réunion n^o 1*) est déposé.

INTRODUCTION OF PRIVATE MEMBERS' BILLS

Pursuant to Standing Orders 68(2) and 69(1), on motion of Mr. Nystrom (Regina—Qu'Appelle), seconded by Mr. Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore), Bill C-478, An Act to amend the Referendum Act, was introduced, read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

MOTIONS

Mr. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca), seconded by Mr. Breitzkreuz (Yorkton—Melville), moved, — That the 18th Report of the Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade, presented on Wednesday, May 8, 2002, be concurred in.

Debate arose thereon.

Mr. Regan (Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons), seconded by Ms. Catterall (Ottawa West—Nepean), moved, — That the House do now proceed to the Orders of the Day.

The question was put on the motion and it was agreed to on division.

GOVERNMENT ORDERS

The House resumed consideration of the motion of Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), seconded by Ms. Robillard (President of the Treasury Board), — That Bill C-61, An Act respecting leadership selection, administration and accountability of Indian bands, and to make related amendments to other Acts, be referred forthwith to the Standing Committee on Aboriginal Affairs, Northern Development and Natural Resources.

The debate continued.

WAYS AND MEANS

Mr. Bevilacqua (Secretary of State (International Financial Institutions)) laid upon the Table, — Notice of a Ways and Means motion to amend the Customs Tariff, the Excise Tax Act and the Excise Act, 2001. (*Ways and Means Proceedings No. 16*) — Sessional Paper No. 8570-371-21.

Pursuant to Standing Order 83(2), at the request of Mr. Bevilacqua (Secretary of State (International Financial Institutions)), an Order of the Day was designated for the consideration of this Ways and Means motion.

GOVERNMENT ORDERS

The House resumed consideration of the motion of Mr. Nault (Minister of Indian Affairs and Northern Development), seconded by Ms. Robillard (President of the Treasury Board), — That Bill C-61, An Act respecting leadership selection, administration and accountability of Indian bands, and to make related amendments to other Acts, be referred forthwith to the Standing Committee on Aboriginal Affairs, Northern Development and Natural Resources.

The debate continued.

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Conformément aux articles 68(2) et 69(1) du Règlement, sur motion de M. Nystrom (Regina—Qu'Appelle), appuyé par M. Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore), le projet de loi C-478, Loi modifiant la Loi référendaire, est déposé, lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

MOTIONS

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca), appuyé par M. Breitzkreuz (Yorkton—Melville), propose, — Que le 18^e rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, présenté le mercredi 8 mai 2002, soit agréé.

Il s'élève un débat.

M. Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes), appuyé par M^{me} Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean), propose, — Que la Chambre passe maintenant à l'Ordre du jour.

La motion, mise aux voix, est agréée avec dissidence.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), appuyé par M^{me} Robillard (présidente du Conseil du Trésor), — Que le projet de loi C-61, Loi concernant le choix des dirigeants, le gouvernement et l'obligation de rendre compte des bandes indiennes et modifiant certaines lois, soit renvoyé immédiatement au Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles.

Le débat se poursuit.

VOIES ET MOYENS

M. Bevilacqua (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)) dépose sur le Bureau, — Avis d'une motion des voies et moyens visant à modifier le Tarif des douanes, la Loi sur la taxe d'accise et la Loi de 2001 sur l'accise. (*Voies et moyens n° 16*) — Document parlementaire n° 8570-371-21.

Conformément à l'article 83(2) du Règlement, à la demande de M. Bevilacqua (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)), un ordre du jour est désigné pour l'étude de cette motion des voies et moyens.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien), appuyé par M^{me} Robillard (présidente du Conseil du Trésor), — Que le projet de loi C-61, Loi concernant le choix des dirigeants, le gouvernement et l'obligation de rendre compte des bandes indiennes et modifiant certaines lois, soit renvoyé immédiatement au Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles.

Le débat se poursuit.

At 4:35 p.m., pursuant to Standing Order 73(1), the Speaker interrupted the proceedings.

The question was put on the motion and it was agreed to.

Accordingly, the Bill was referred to the Standing Committee on Aboriginal Affairs, Northern Development and Natural Resources.

The Order was read for the consideration at report stage of Bill C-54, An Act to promote physical activity and sport, as reported by the Standing Committee on Canadian Heritage with amendments.

Pursuant to Standing Order 76.1(5), the Speaker selected and grouped for debate the following motions:

Group No. 1 — Motions Nos. 4, 5, 7 and 8.

Group No. 2 — Motions Nos. 10 and 11.

Group No. 1

Mr. DeVillers (Secretary of State (Amateur Sport)), seconded by Mr. Boudria (Minister of State and Leader of the Government in the House of Commons), moved Motion No. 4, — That Bill C-54, in the preamble, be amended by replacing lines 17 to 22 on page 1 with the following:

“WHEREAS the Government of Canada is committed to promoting physical activity and sport, having regard to the principles set out in the Official Languages Act;

AND WHEREAS the Government of Canada wishes to encourage cooperation among the various governments, the physical activity and sport communities and the private sector in the promotion of physical activity and sport;”

Mr. DeVillers (Secretary of State (Amateur Sport)), seconded by Mr. Boudria (Minister of State and Leader of the Government in the House of Commons), moved Motion No. 5, — That Bill C-54, in Clause 2, be amended by replacing line 30 on page 1 with the following:

“member or members of the Queen's Privy Council for”.

Motion No. 7 was not proceeded with.

Mr. DeVillers (Secretary of State (Amateur Sport)), seconded by Mr. Boudria (Minister of State and Leader of the Government in the House of Commons), moved Motion No. 8, — That Bill C-54 be amended by replacing line 27 on page 2 with the following:

“5. The objects of this Act are to encourage, promote and develop physical activity and sport in Canada. The Minister may take any measures that the Minister considers appropriate to further those objects, and in particular may

(a) undertake or assist in research or studies in respect of physical activity and sport;

(b) arrange for national and regional conferences in respect of physical activity and sport;

À 16 h 35, conformément à l'article 73(1) du Règlement, le Président interrompt les délibérations.

La motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-54, Loi favorisant l'activité physique et le sport, dont le Comité permanent du patrimoine canadien a fait rapport avec des amendements.

Conformément à l'article 76.1(5) du Règlement, le Président choisit et groupe pour débat les motions suivantes :

Groupe n^o 1 — motions n^{os} 4, 5, 7 et 8.

Groupe n^o 2 — motions n^{os} 10 et 11.

Groupe n^o 1

M. DeVillers (secrétaire d'État (Sport amateur)), appuyé par M. Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes), propose la motion n^o 4, — Que le projet de loi C-54, au préambule, soit modifié par substitution, aux lignes 19 à 24, page 1, de ce qui suit :

« qu'il entend promouvoir l'activité physique et le sport dans le respect des principes énoncés à la Loi sur les langues officielles;

qu'il désire encourager, en vue de promouvoir l'activité physique et le sport, la coopération entre les différents ordres de gouvernement, le secteur privé et les milieux de l'activité physique et du sport, ».

M. DeVillers (secrétaire d'État (Sport amateur)), appuyé par M. Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes), propose la motion n^o 5, — Que le projet de loi C-54, à l'article 2, soit modifié par substitution, à la ligne 30, page 1, de ce qui suit :

« tend de tout membre du Conseil privé de la Reine ».

La motion n^o 7 n'est pas mise en délibération.

M. DeVillers (secrétaire d'État (Sport amateur)), appuyé par M. Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes), propose la motion n^o 8, — Que le projet de loi C-54 soit modifié par substitution, à la ligne 26, page 2, de ce qui suit :

« 5. La présente loi vise à favoriser, promouvoir et développer l'activité physique et le sport au Canada et le ministre peut prendre les mesures qu'il estime indiquées à ces fins, notamment :

a) entreprendre des recherches ou des études sur l'activité physique et le sport, ou y apporter son concours;

b) prendre des dispositions en vue de la tenue de conférences nationales et régionales concernant l'activité physique et le sport;

(c) provide for the recognition of achievement in respect of physical activity and sport by the grant or issue of certificates, citations or awards of merit;

(d) prepare and distribute information relating to physical activity and sport;

(e) assist, cooperate with and enlist the aid of any group interested in furthering the objects of this Act;

(f) coordinate federal initiatives related to the encouragement, promotion and development of physical activity and sport, particularly those initiatives related to the implementation of the Government of Canada's policy regarding sport, the hosting of major sporting events and the implementation of anti-doping measures, in cooperation with other departments or agencies of the Government of Canada;

(g) undertake or support any projects or programs related to physical activity or sport;

(h) provide assistance for the promotion and development of Canadian participation in national and international sport;

(i) provide for the training of coaches and any other resource persons to further the objects of this Act in relation to sport;

(j) provide bursaries or fellowships to assist individuals in pursuing excellence in sport;

(k) encourage the promotion of sport as a tool of individual and social development in Canada and, in cooperation with other countries, abroad;

(l) encourage the private sector to contribute financially to the development of sport;

(m) facilitate the participation of under-represented groups in the Canadian sport system;

(n) encourage provincial and territorial governments to promote and develop sport;

(o) coordinate the Government of Canada's initiatives and efforts with respect to the staging and hosting of the Canada Games; and

(p) encourage and support alternative dispute resolution for sport.”.

Debate arose on the motions in Group No. 1.

The question was put on Motions Nos. 4, 5 and 8 and they were agreed to.

Group No. 2

Mr. DeVillers (Secretary of State (Amateur Sport)), seconded by Mr. Boudria (Minister of State and Leader of the Government in the House of Commons), moved Motion No. 10, — That Bill C-54 be amended by replacing line 12 on page 3 with the following:

“9. (1) A not-for-profit corporation is hereby established to be called the Sport Dispute Resolution Centre of Canada, in this Act referred to as “the Centre”, which shall include a dispute resolution secretariat and a resource centre.

c) reconnaître les réalisations dans le domaine de l'activité physique et du sport par l'attribution ou la délivrance de certificats, citations ou distinctions particulières;

d) préparer et diffuser des documents d'information sur l'activité physique et le sport;

e) offrir son aide ou sa collaboration à tout groupe désireux de jouer un rôle dans la réalisation des objets de la présente loi et s'adjoindre l'appui d'un tel groupe;

f) coordonner, en collaboration avec les autres ministères ou organismes fédéraux intéressés, les initiatives fédérales visant à favoriser, promouvoir et développer l'activité physique et le sport, notamment les activités de mise en oeuvre de la politique du gouvernement fédéral en matière de sport, l'accueil de grandes manifestations sportives et la lutte contre le dopage dans la pratique du sport;

g) mettre sur pied et appuyer des projets et programmes relativement à l'activité physique et au sport;

h) fournir une assistance en vue de faciliter et d'intensifier la pratique du sport chez les Canadiens, à l'échelle nationale et internationale;

i) pourvoir à la formation des entraîneurs et d'autres personnes ressources en vue de la réalisation des objets de la présente loi dans le domaine du sport;

j) offrir des bourses d'études pour faciliter la poursuite de l'excellence dans le domaine du sport;

k) encourager la promotion du sport comme outil de développement individuel et social au Canada, de même qu'à l'étranger, avec la collaboration des pays intéressés;

l) inciter le secteur privé à contribuer financièrement au développement du sport;

m) faciliter la participation des groupes sous-représentés dans le système sportif canadien;

n) encourager les gouvernements provinciaux et territoriaux à promouvoir et à développer le sport;

o) coordonner les initiatives et les activités entreprises par le gouvernement fédéral à l'égard de la tenue des Jeux du Canada;

p) appuyer et encourager le règlement extrajudiciaire des différends sportifs. ».

Il s'élève un débat sur les motions du groupe n° 1.

Les motions n°s 4, 5 et 8, mises aux voix, sont agréées.

Groupe n° 2

M. DeVillers (secrétaire d'État (Sport amateur)), appuyé par M. Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes), propose la motion n° 10, — Que le projet de loi C-54 soit modifié par substitution, à la ligne 11, page 3, de ce qui suit :

« 9. (1) Est constituée une personne morale à but non lucratif appelée Centre de règlement des différends sportifs du Canada, ci-après dénommé le « Centre », composé notamment d'un secrétariat de règlement des différends et d'un centre de ressources.

(2) The Centre is not an agent of Her Majesty.

(3) The Centre is not a departmental corporation or a Crown corporation within the meaning of the Financial Administration Act.

(4) For the purposes of the Federal Court Act, the Centre or an arbitrator or mediator who provides services under the auspices of the Centre is not a federal board, commission or other tribunal within the meaning of that Act.

(5) The Centre shall offer its services to, and communicate with, the public in both official languages of Canada.

(6) The head office of the Centre shall be at the place in Canada that is designated in the by-laws of the Centre.”.

Mr. DeVillers (Secretary of State (Amateur Sport)), seconded by Mr. Boudria (Minister of State and Leader of the Government in the House of Commons), moved Motion No. 11, — That Bill C-54, in Clause 17, be amended by replacing lines 25 to 27 on page 5 with the following:

“(c) the appointment and remuneration of the officers of the Centre;”.

Debate arose on the motions in Group No. 2.

By unanimous consent, Mr. DeVillers (Secretary of State (Amateur Sport)), seconded by Mr. Boudria (Minister of State and Leader of the Government in the House of Commons), moved Motion No. 12, — That Bill C-54, in Clause 17, be amended by replacing line 39 on page 5 with the following:

“cludes

(i) principles governing the use of English and French by the staff of the Centre in their communications, provision of services and daily work; and

(ii) a mechanism for resolving disputes”.

By unanimous consent, Mr. DeVillers (Secretary of State (Amateur Sport)), seconded by Mr. Boudria (Minister of State and Leader of the Government in the House of Commons), moved Motion No. 13, — That Bill C-54, in Clause 21, be amended by replacing lines 4 to 10 on page 7 with the following:

“21. The board of directors shall appoint an executive director of the Centre.”.

By unanimous consent, Mr. DeVillers (Secretary of State (Amateur Sport)), seconded by Mr. Boudria (Minister of State and Leader of the Government in the House of Commons), moved Motion No. 14, — That Bill C-54, in Clause 23, be amended by replacing line 25 on page 7 with the following:

“without the approval of the board of directors.”.

The debate continued on the motions in Group No. 2.

The question was put on Motions Nos. 10 to 14 and they were agreed to.

(2) Le Centre n'est pas mandataire de Sa Majesté du chef du Canada.

(3) Le Centre n'est ni un établissement public ni une société d'État au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques.

(4) Pour l'application de la Loi sur la Cour fédérale, ni le Centre ni les arbitres ou médiateurs fournissant des services par son entremise ne constituent des offices fédéraux au sens de cette loi.

(5) Le Centre offre ses services et communique avec le public dans les deux langues officielles du Canada.

(6) Le Centre a son siège social au Canada, au lieu que fixent ses règlements administratifs. ».

M. DeVillers (secrétaire d'État (Sport amateur)), appuyé par M. Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes), propose la motion n° 11, — Que le projet de loi C-54, à l'article 17, soit modifié par substitution, aux lignes 24 et 25, page 5, de ce qui suit :

« c) la nomination et la rémunération des ».

Il s'élève un débat sur les motions du groupe n° 2.

Du consentement unanime, M. DeVillers (secrétaire d'État (Sport amateur)), appuyé par M. Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes), propose la motion n° 12, — Que le projet de loi C-54, à l'article 17, soit modifié par substitution, aux lignes 36 à 39, page 5, de ce qui suit :

« g) l'établissement d'une politique en matière de langues officielles du Canada qui renferme notamment :

(i) des principes d'application portant sur l'utilisation du français et de l'anglais comme langue de communication, de service et de travail pour le personnel du Centre,

(ii) un mode de résolution des plaintes relatives à son application; ».

Du consentement unanime, M. DeVillers (secrétaire d'État (Sport amateur)), appuyé par M. Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes), propose la motion n° 13, — Que le projet de loi C-54, à l'article 21, soit modifié par substitution, aux lignes 1 à 6, page 7, de ce qui suit :

« 21. Le conseil d'administration nomme le directeur général du Centre. ».

Du consentement unanime, M. DeVillers (secrétaire d'État (Sport amateur)), appuyé par M. Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes), propose la motion n° 14, — Que le projet de loi C-54, à l'article 23, soit modifié par substitution, à la ligne 15, page 7, de ce qui suit :

« dix jours sans l'agrément du conseil d'administration. ».

Le débat se poursuit sur les motions du groupe n° 2.

Les motions n^{os} 10 à 14, mises aux voix, sont agréées.

Mr. DeVillers (Secretary of State (Amateur Sport)) for Ms. Copps (Minister of Canadian Heritage), seconded by Mr. Graham (Minister of Foreign Affairs), moved, — That the Bill, as amended, be concurred in at report stage with further amendments.

The question was put on the motion and it was agreed to.

Accordingly, the Bill, as amended, was concurred in at report stage with further amendments.

The House resumed consideration of the motion of Mr. Manley (Minister of Finance), seconded by Mr. Graham (Minister of Foreign Affairs), — That Bill C-58, An Act to amend the Canada Pension Plan and the Canada Pension Plan Investment Board Act, be now read a second time and referred to the Standing Committee on Finance.

The debate continued.

MESSAGES FROM THE SENATE

A Message was received from the Senate as follows:

— ORDERED: That a Message be sent to the House of Commons to inform that House that the Senate has adopted the following Resolution and requests that House to unite with the Senate therein:

That:

Recognizing the important efforts made by the Colombian government to seek a lasting peace for the people of Colombia;

Regretting the breakdown in the peace process;

Stressing that the protection of Colombia's civilian population remains a primary concern;

Noting that the intensification of violence since the breakdown in the peace negotiations between the Government of Colombia and the Revolutionary Armed Forces of Colombia (FARC) is seriously undermining the legitimacy of the electoral process; and

Considering that attacks by the armed actors, including the abduction of Presidential candidate Ingrid Betancourt on February 23, 2002, and plots to assassinate other leading candidates, are compromising the democratic process in Colombia;

The Senate of Canada

Expresses concern regarding the violent events and recent threats to democracy in Colombia;

Urges the Revolutionary Armed Forces of Colombia (FARC) for the immediate and unconditional liberation of all hostages that remain kidnapped, including Mrs. Betancourt and her assistant Clara Rojas; and

M. DeVillers (secrétaire d'État (Sport amateur)), au nom de M^{me} Copps (ministre du Patrimoine canadien), appuyé par M. Graham (ministre des Affaires étrangères), propose, — Que le projet de loi, tel que modifié, soit agréé à l'étape du rapport avec d'autres amendements.

La motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, le projet de loi, tel que modifié, est agréé à l'étape du rapport avec d'autres amendements.

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Manley (ministre des Finances), appuyé par M. Graham (ministre des Affaires étrangères), — Que le projet de loi C-58, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des finances.

Le débat se poursuit.

MESSAGES DU SÉNAT

Un message est reçu du Sénat comme suit :

— ORDONNÉ : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté la résolution suivante et pour lui demander de se joindre à lui pour y souscrire :

Que :

Reconnaissant les efforts importants déployés par le gouvernement colombien pour instaurer une paix durable pour la population de Colombie;

Déplorant l'effondrement du processus de paix;

Insistant pour que la protection de la population civile de Colombie demeure la principale préoccupation;

Notant que l'intensification de la violence depuis la rupture des négociations de paix entre le gouvernement de la Colombie et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) remet sérieusement en question la légitimité du processus électoral;

Considérant que les attentats commis par des intervenants armés, notamment l'enlèvement de la candidate à la Présidence, Ingrid Betancourt, le 23 février 2002, et les complots d'assassinat contre d'autres candidats en vue, compromettent le processus démocratique en Colombie;

Le Sénat du Canada

Exprime son inquiétude à la suite des événements violents et des récentes menaces qui pèsent contre la démocratie en Colombie;

Exhorte les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) à libérer sans délai et sans condition tous les otages qui sont toujours détenus, incluant M^{me} Betancourt et son adjointe Clara Rojas;

Calls on all parties to respect their obligations under international humanitarian law and to take steps leading to a negotiated and just peace, that will provide a secure future for all Colombians and end the armed conflict; and

That the Speaker of the Senate transmit this Resolution to the following authorities:

1. The Canadian Ambassador to Colombia
2. The Canadian Ambassador to the Organization of the American States — OAS
3. The President of the Colombian Senate.

RETURNS AND REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE HOUSE

Pursuant to Standing Order 32(1), papers deposited with the Clerk of the House were laid upon the Table as follows:

— by Mr. Manley (Minister of Finance) — Actuarial Report supplementing the Actuarial Report of the Chief Actuary on the Canada Pension Plan dated December 31, 2000, pursuant to the Canada Pension Plan Act, S.C. 1997, c. 40, s. 96. — Sessional Paper No. 8560-371-83-02. (*Pursuant to Standing Order 32(5), permanently referred to the Standing Committee on Finance*)

— by Mr. Vanclief (Minister of Agriculture and Agri-Food) — Response of the government, pursuant to Standing Order 109, to the Fifth Report of the Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations (Assessor's Rules of Procedure) (Sessional Paper No. 8510-371-127), presented to the House on Friday, February 8, 2002. — Sessional Paper No. 8512-371-127.

ADJOURNMENT PROCEEDINGS

At 6:32 p.m., pursuant to Standing Order 38(1), the question “That this House do now adjourn” was deemed to have been proposed.

After debate, the question was deemed to have been adopted.

Accordingly, at 6:50 p.m., the Speaker adjourned the House until tomorrow at 10:00 a.m., pursuant to Standing Order 24(1).

Demande à toutes les parties de respecter leurs obligations en vertu du droit humanitaire international et de prendre des mesures pour en arriver à une paix juste et négociée, qui assurera aux Colombiens un avenir sûr et mettra fin au conflit armé;

Que le Président du Sénat transmette la présente résolution aux autorités suivantes :

1. l'Ambassadeur du Canada en Colombie;
2. l'Ambassadeur du Canada à l'Organisation des États Américains;
3. le Président du Sénat colombien.

ÉTATS ET RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DE LA CHAMBRE

Conformément à l'article 32(1) du Règlement, des documents remis au Greffier de la Chambre sont déposés sur le Bureau de la Chambre comme suit :

— par M. Manley (ministre des Finances) — Rapport actuariel modifiant le rapport actuariel de l'actuaire en chef sur le Régime de pensions du Canada en date du 31 décembre 2000, conformément à la Loi sur le Régime de pensions du Canada, L.C. 1997, ch. 40, art. 96. — Document parlementaire n° 8560-371-83-02. (*Conformément à l'article 32(5) du Règlement, renvoi en permanence au Comité permanent des finances*)

— par M. Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire) — Réponse du gouvernement, conformément à l'article 109 du Règlement, au cinquième rapport du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation (Règles de procédure de l'évaluateur) (document parlementaire n° 8510-371-127), présenté à la Chambre le vendredi 8 février 2002. — Document parlementaire n° 8512-371-127.

DÉLIBÉRATIONS SUR LA MOTION D'AJOURNEMENT

À 18 h 32, conformément à l'article 38(1) du Règlement, la motion « Que la Chambre s'ajourne maintenant » est réputée présentée.

Après débat, la motion est réputée agréée.

En conséquence, à 18 h 50, le Président ajourne la Chambre jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.